

Fusion des SCAV jurassien et neuchâtelois : le projet ne sera pas poursuivi

Suite aux conclusions du rapport d'analyse du mandat de prestations proposé par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) du canton de Neuchâtel, le Gouvernement jurassien et le Conseil d'Etat neuchâtelois ont décidé de ne pas poursuivre l'étude du projet. Au vu de la complexité de sa mise en œuvre et de la faible économie financière qu'elle entraînerait, il a paru dès lors justifié de ne pas poursuivre l'étude du projet de création d'une antenne d'inspection jurassienne du SCAV neuchâtelois.

Le projet, lancé en 2008, bénéficiait d'une double opportunité avec les départs en retraite du chimiste cantonal neuchâtelois et du vétérinaire cantonal jurassien. Or pour assurer la bonne marche des deux services, les remplacements ont dû être effectués. De plus, il est apparu lors de l'étude que les deux services ont des structures très différentes et les deux laboratoires n'ont pas des missions identiques. Sur le plan financier, l'étude démontre qu'un regroupement ne permettrait pas de faire de réelles économies.

Dans ce contexte, le Canton du Jura a mis récemment au concours le poste de chimiste cantonal jurassien.

Pour de plus amples renseignements:

Neuchâtel: Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, tél. 032 889 68 00.

Jura: Michel Thentz, ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, tél. 032 420 51 03.

Neuchâtel et Delémont, le 7 mai 2012